

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 14 OCTOBRE 2010

Approuvé en séance du conseil d'établissement du 4 novembre

PREMIERE PARTIE : ELECTION .DES COMMISSIONS

Tous les titulaires et tous les suppléants ont été convoqués pour l'élection des commissions.

<u>Voix délibérative</u>	EMARGEMENT			
Administration				
Provisure (présidente)	MARQUERIE Corinne		présente	
Gestionnaire	DE BOUCAUD Paul-Eric		présent	
CPE	CARDOT Olivier		présent	
Directrice d'école	CHAILLEUX Françoise		présente	
COCAC	MICHAUD Emmanuel		excusé	
	titulaires	émargement	suppléants	émargement
Personnels d'enseignement et d'éducation	DURY Marie-Cécile	présente	ROCA Thierry	présent
	TAMBOISE Valérie	présente	DANCHIN Frédéric	présent
	TABONE Frank	excusé	LEFEVER Sophie	présente
	ROCHETTE Christine	présente	NORTIER JENSEN Marie	excusée
Personnel d'administration ou de service	LETOURNEAU Michelle	présente	SOLHEIM Anne-Lise	excusée
Parents d'élèves	COLOIGNIER Nadine	présente	BUGGE-MAHRT Jan	présent
	GRAS Christophe	excusé	LØVSTAD Joumana	présent
	PRAT Béatrice	présente	COUTO Elisabeth	excusée
Elèves	AOUDE Fairuz	présente	LEFEBURE François Xavier	présent
	IGUENAD Zakari	absent	DURY Pierre	absent

<u>Voix consultative :</u>				
Consule	BOURGUIGNAT Sandrine	présente		
Délégué Assemblée des Français à l'Etranger	De BRISIS Guy	excusé		
Personnalités qualifiée	TOBIASSEN Rolf	présent		
Représentants du Conseil de Gestion	AFFTRET Anne	excusée		
	THELLE Kristine	excusée		

Les différents collèges proposent leurs représentants dans les instances suivantes et les élisent (voir pièces afférentes) :

Conseil d'école : validation des représentants des professeurs des écoles par cycles.

Conseil de second degré

Conseil de discipline

Conseil pédagogique

Madame la Proviseure remercie les suppléants qui quittent la salle à 17h20.

SECONDE PARTIE : CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°1 .

13 membres sur 20 étant présents, le quorum est atteint, Madame la Proviseure ouvre la séance à 17h25.

- 1) **Secrétaire de séance** : M. de Boucaud Paul-Eric, chef des services administratifs et financiers.
- 2) **Approbation du PV du CE du 31 mai 2010.**

Certains membres qui ne siégeaient le 31 mai dernier préfèrent s'abstenir.

VOTE : PRESENTS : 12

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

Le PV de la séance n°3 du 3& mai 2010 est approuvé, avec son annexe : « projets pédagogiques pour l'année 2010/2011 présentés au CE du 31 mai 2010 »

- 3) **Approbation de l'ordre du jour**

La représentante des personnels administratifs et de service demande si on peut évoquer la situation du petit parc

Deux représentantes des parents d'élèves demandent si on peut évoquer « le cartable électronique au secondaire »

PROPOSITION DE NOUVEL ORDRE DU JOUR :

- Carte des emplois résidents pour la rentrée 2011
- Petit parc des paternelles
- Cartable électronique

VOTE : PRESENTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour est adopté

4) Carte des emplois résidents

Madame la proviseure donne un document présentant la situation actuelle et donne des explications.

PRIMAIRE	NOMBRE DE RESIDENTS	Obligations de service	NOMBRES DE LOCAUX	Obligations de service
	11 professeurs des écoles Dont un en décharge à 60%	27h hebdomadaires	6 professeurs des écoles Un temps partiel de 43%	27h hebdomadaires
			2 postes complets en norvégien 2 temps partiels (8h + 6h)	18h hebdomadaires
			14h d'anglais soit 2 compléments de service avec le secondaire et 5h en CDI	18h hebdomadaires
			32,5h documentaliste	36h hebdomadaires
	NOMBRE DE RESIDENTS		NOMBRE DE LOCAUX	HSA
SECONDAIRE	1 certifié physique	18h hebdomadaires	16h	1h
	1 certifié	18h		3h

	technologie	hebdomadaires		
	SVT : 0		10h	
	1 certifié EPS	18h	11h	1h
	1 certifié histoire et géographie	18h	16h	1,5h
	1 PLP histoire français	18h		
	2 certifiés français	33h (un temps partiel annuel)	10h	0,5h
	1 certifié + 1 agrégé en maths	33h	3,5h	6h
	SES : 0		13h	
	Philosophie :0		6h	
	Anglais : 0		42 (1 poste complet et 2 partiels)	
	Espagnol : 0		18h	
	Allemand : 0		12h	
	Norvégien : 0		20h	
	Musique : 0		8h	
	Arts plastiques : 0		9,5h	
	Documentaliste : 0		32,5h	

Il y a 11 résidents au primaire et 9 résidents au secondaire.

Le nombre des élèves a progressé depuis plusieurs années mais le nombre des résidents n'a pas augmenté. Il faudrait faire une demande d'augmentation du nombre de résidents auprès de l'agence mais les personnels résidentiels (1 PE, 1 professeur de langue, 1 CPE) ne sont pas intéressés car le statut de résident n'est pas attractif. .

Il y aura des possibilités dans les prochaines années à venir lors de départs en retraite

Par conséquent Madame la proviseure propose de maintenir la carte des emplois actuelle.

Un représentant des personnels indique que ce qui pénalise le plus les résidents, ce sont les retraits des ISVL en cas de maladie.

Un représentant des parents d'élèves remarque que le fait de ne pas augmenter le nombre des postes de résidents proportionnellement au nombre des élèves pénalise l'établissement qui est obligé d'assumer seul l'augmentation de la masse salariale.

Un représentant des enseignants rappelle que le lycée a aussi perdu un poste d'expatrié en mathématiques qui a été transformé en résident immédiatement par l'agence.

Monsieur le Gestionnaire comptable indique que ce poste de résident est à taux zéro : le salaire du professeur concerné n'est pas du tout refacturé à l'établissement par l'AEFE.

VOTE : PRESENTS : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le conseil d'établissement mandate la proviseure pour faire auprès de l'Agence une demande de maintien de la carte des emplois résidents au lycée René Cassin : 11 résidents au primaire et 9 résidents au secondaire avec maintien du taux zéro pour le poste de mathématique résident.

5) Le petit parc des maternelles

La représentante des personnels administratifs et de service rappelle que :

- Il a manqué une poubelle dans le petit parc, maintenant il y a une poubelle mais pas de sacs
- Le sable est souillé, il faudrait le remplacer
- Les deux portails ne ferment pas

Le gestionnaire comptable répond que la poubelle a été placée par le lycée découragé par la ville qui prétend qu'il n'y en a jamais eu à cet endroit. Des sacs idoines vont être achetés.

Le changement des portails devrait intervenir car le signalement a été fait dès le mois de septembre. Pour le sable, pas de réponse.

6) Le cartable électronique

Les parents d'élèves demandent s'il est possible que les professeurs utilisent tous le cartable électronique, ils expliquent aussi que les élèves qui ont cours en groupe n'y sont pas affectés sur le cartable, il est donc impossible de suivre le travail, c'est surtout le cas des groupes d'anglais en 6°.

Monsieur le CPE répond que les manipulations techniques pour affecter les élèves dans les groupes seront finalisées pendant les vacances, hors temps de service du logiciel. Les parents pourront repérer le groupe de leur enfant dès le 1° novembre.

Madame la Proviseure promet qu'elle rappellera aux professeurs qu'il faut utiliser régulièrement le cahier de textes numérique ;

Un représentant des professeurs indique aussi que parfois c'est compliqué : il y a eu des problèmes informatiques à la rentrée et aussi il manque un ordinateur en salle de physique. Monsieur le Gestionnaire comptable informe qu'un ordinateur a été prévu cet après-midi même pour la salle de physique.

Une mère d'élève demande s'il ne serait pas possible que le cartable émette un courriel d'alerte à chaque fois qu'une information est publiée car les parents ne peuvent pas matériellement ouvrir le cartable chaque jour.

Monsieur le CPE promet qu'il va essayer de voir si cette fonction existe et l'activer si c'est possible.

Un représentant des parents demande si les manuels électroniques dont a parlé le lycée est aussi placé sur le cartable .

Une professeure informe que le manuel de maths de 6° en format électronique est disponible directement sur le site « sesamath.net ». Il est composé par une équipe de professeurs de maths, gratuit et les élèves savent l'utiliser. Il ne faut plus porter de manuel dans le cartable quand on est en 6°.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Proviseure remercie les participants et clôture la séance à 18h40.